



DECISION N° 2023-363

Accord-cadre à bons de commandes pour le traitement des gravats inertes pour les services de la Ville de Perpignan

Direction Commande Publique et Achats
Division Achats

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord cadre concernant Le traitement des déchets inertes et gravats.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

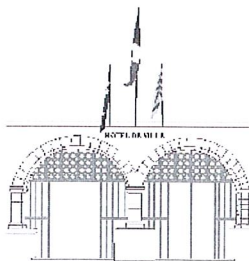
Le montant des prestations de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

- Montant maximum annuel : 25 000 € HT
- Estimation annuelle : 19 000€ HT

L'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de notification du contrat.

Une lettre de consultation pour la mise en concurrence de trois fournisseurs a été transmise par mail le 17 Février 2023. Cette lettre de consultation fixait la date limite de remise des offres au 22 février à 12h00 dernier délai.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais.



Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Critères	Pondération
1- Prix – Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	60.0 %
2-Valeur technique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient Sous critère 1 : Taux d'acceptation des déchets / 10 points Sous critère 2 : Capacité de traitement (nombre de sites de traitement ou de transfert) et revalorisation des déchets / 10 points	40.0 %

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De retenir après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :
- La Société VAILLS SAS, Les Pradels, BP 19, 66162 LE BOULOU, pour un prix unitaire de 3.81 € HT la tonne de gravats à trier, de 6.96 € HT la tonne de terre à enfouir et de 6.00 € HT la tonne de terre à traiter, soit un total estimatif de 11517 € HT pour 2250 tonnes d'inertes à retraiter.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés par courriel en date du 16 Mars 2023 du rejet de leur offre.

L'attributaire a été avisé par courriel en date du 16 Mars 2023, que son offre a été retenue.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

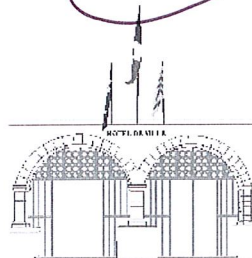
Fait à Perpignan, le **30 MARS 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330-170684-AV-1-1

Accusé reçu le : **30 MARS 2023**

Affiché le : **30 MARS 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



CONSULTATION TRAITEMENT DE DECHETS INERTES ET GRAVATS

L'objet de cette consultation est la prise en charge pour traitement des gravats et terres déposés chez le prestataire par le service transport du Parc auto. Ces gravats inertes sont essentiellement issus des démolitions de bâtiments, ou des nettoyages de terrains, mais ils proviennent également du service voirie, ou de l'atelier de maçonnerie du centre technique municipal de la Ville.

Critères de sélection	Prix	coefficient :	60%	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,6
	Valeur technique	coefficient :	40%	calcul : (1-note/10) x 0,4

1) Prix

	Gravats propres (exempts de morceaux de plastique, ferraille, bois), ces gravats on été trié avant le transport chez le prestataire.		Terres à enfouir (non recyclable)		Terre	
	Qté (Tonnes)	PU € HT Tonne	Qté (Tonnes)	PU € HT Tonne	Qté (Tonnes)	PU € HT Tonne
SAS HEKA ENVIRONNEMENT	1300	6,00 €	900	11,50 €	50	4,50 €
CAMINAL		7,20 €		12,50 €		5,20 €
VAILLS SAS		3,81 €		6,96 €		6,00 €

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,6
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
SAS HEKA ENVIRONNEMENT	18 375,00	18 375,00	0,721
CAMINAL	20 870,00	19 070,00	0,748
VAILLS SAS	11 517,00	11 517,00	0,301
Moyenne des Offres		15 293,50	

2) Valeur technique

CANDIDATS	Critères		NOTE /10	Note pondérée calcul : (1-note/10) x 0,4
	Taux d'acceptation des déchets (10 points)	Capacité de traitement (nombre de sites de traitement ou de transfert) et revalorisation des déchets (10 points)		
SAS HEKA ENVIRONNEMENT	10,00	10,00	10,00	0,000
CAMINAL	10,00	9,00	9,50	0,020
VAILLS SAS	10,00	10,00	10,00	0,000

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère				Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique	Classement		
SAS HEKA ENVIRONNEMENT	0,721	2	0,000	1	0,721	2
CAMINAL	0,748	3	0,020	3	0,768	3
VAILLS SAS	0,301	1	0,000	1	0,301	1

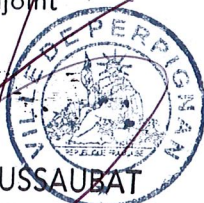
Les 3 sociétés candidates proposent des prestations correspondant parfaitement aux besoins de la commune, le service des achats propose de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement, proposée par la Société Vaills pour un montant annuel de 11517 €. La société propose un prix concurrentiel sur le prix à la tonne de gravats propres (3,81 € HT la tonne) s'agissant du poste ayant le plus de consommation annuelle (environ 1300 tonnes par an). La question de l'offre anormalement basse a été abordée lors de l'analyse, mais le compte de résultat transmis par le candidat dans son offre détaille ses capacités financières avec une forte évolution à tous les niveaux entre 2019 et 2021 et notamment de son EBE, de son résultat net et de sa capacité d'autofinancement qui lui permette de pratiquer des prix concurrentiels plus bas que ceux de ses concurrents.

Stéphanie ROULIE
Directrice de la Commande Publique et Achats

PERPIGNAN LE 30 MARS 2023

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint

François DUSSAUBAT



CONSULTATION TRAITEMENT DE DECHETS INERTES ET GRAVATS

CANDIDAT	Taux d'acceptation des déchets (10 points)	Note / 10	Capacité de traitement (nombre de sites de traitement ou de transfert) et revalorisation des déchets (10 points)	Note /10	Note finale/10
SAS HEKA ENVIRONNEMENT	<p align="center">100%</p> <p>Le candidat s'engage à prendre en charge le traitement des déchets même dans les cas occasionnels ou les inertes triés par le service du parc auto comportent quelques débris issus des démolitions du batiment (par exemple morceau de ferrailles pris dans le béton)</p>	10	<p>Un pôle déchet sur 14 hectares situés sur la commune de Clairvaux et St Hippolyte. La société détient les autorisations de revalorisation des matériaux inertes par tri, criblage, concassage et stockage ainsi que l'installation de stockage de déchets inertes pour l'enfouissement des matériaux qui ne présentent pas de débouchés commercialisables. Elle détient également les autorisations d'enfouissement des matériaux contenant de l'amiante lié. La société Heka présente un taux de revalorisation des déchets de 65,93%</p>	10	10
CAMINAL	<p align="center">100%</p> <p>Le candidat s'engage à prendre en charge le traitement des déchets même dans les cas occasionnels ou les inertes triés par le service du parc auto comportent quelques débris issus des démolitions du batiment (par exemple morceau de ferrailles pris dans le béton)</p>	10	<p>La société dispose d'un 1 site de recyclage à perpignan (Mas Bruno).Ce site est une IPCE (Installation classée pour la protection de l'Environnement) L'activité principale de la société est le recyclage de terre et gravats inertes issus des chantiers du département. Entreprise familiale, les moyens matériels semblent un peu inférieurs aux deux autres sociétés candidates mais sont largement suffisants pour l'exécution du marché.</p>	9	9,5
VAILLS SAS	<p align="center">100%</p> <p>Le candidat s'engage à prendre en charge le traitement des déchets même dans les cas occasionnels ou les inertes triés par le service du parc auto comportent quelques débris issus des démolitions du batiment (par exemple morceau de ferrailles pris dans le béton)</p>	10	<p>L'entreprise dispose d'une autorisation d'exploitation d'une installation de traitement de matériaux carrière,et d'une plateforme de traitement de déchets du BTP en vue de leur recyclage, une déchetterie professionnelle et de tri au sol, ainsi qu'un ISDI (Installation de stockage de Déchets Inertes) sur les communes de Saint Jean Pla de Corts et Le Boulou.</p>	10	10



LE BOULOU - St JEAN PLA DE CORTS

Les Pradels - C.S 20099 - 66161 LE BOULOU Cédex
Tél. 04 68 83 18 76 - Fax 04 68 83 42 14 - e-mail : contact@vails.com
S.A.S. au capital de 400.000 € - R.C Perpignan B 392 580 155 - Code NAF 0812 Z
Siret 392 580 155 00019 - NII FR 39 392580155

CAPACITES FINANCIERES


Compte de résultats en milliers d'Euros arrondis :

	2019	2020	2021
Chiffres d'affaires H.T.	19 446	21 001	23 420
Production	19 801	21 313	22 976
Valeur ajoutée	2 682	3 498	3 595
Excédent brut d'exploitation	644	1 422	1 681
Résultat courant avant I.S.	371	398	709
Résultat net	269	551	646
Capacité d'autofinancement	1 182	1 727	1 277

PERPIGNAN LE 30 MARS 2023

le 23/01/2023
VAILLS SAS
LES PRADELS
BP 19
66162 LE BOULOU Cedex
SIRET 392 580 155 00019
RC 392 580 155 (93 B 681)

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint


François DUSSAUBAT

